

**COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ DE  
SOINS DE SANTÉ D'AYLMER  
ÉTATS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS  
31 DÉCEMBRE 2008**

**COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ DE  
SOINS DE SANTÉ D'AYLMER  
ÉTATS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS  
31 DÉCEMBRE 2008**

**SOMMAIRE**

	<b>Page</b>
Rapport des vérificateurs	2
Résultats et réserve non consolidés	3
Bilan non consolidé	4
Flux de trésorerie non consolidés	5
Notes complémentaires	6 - 16

## RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux membres de  
COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ DE SOINS DE SANTÉ D'AYLMER

Nous avons vérifié le bilan non consolidé de COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ DE SOINS DE SANTÉ D'AYLMER au 31 décembre 2008 et les états non consolidés des résultats et réserve (déficiaire) et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers non consolidés incombe à la direction de la coopérative. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers non consolidés en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers non consolidés sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers non consolidés. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers non consolidés.

À notre avis, ces états financiers non consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la coopérative au 31 décembre 2008 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

*Lévesque Marchand S.E.N.C.*

1

Gatineau, Québec  
Le 26 mars 2009

---

1 Par Chantal Farley, comptable agréé auditeur

**COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ DE SOINS DE SANTÉ D'AYLMER**  
**RÉSULTATS ET RÉSERVE (DÉFICITAIRE) NON CONSOLIDÉS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2008**

	2008	2007
<b>PRODUITS</b>		
Subventions	35 732 \$	51 960 \$
Dons	43 082	32 855
Revenus de gestion	82 350	50 550
Revenus d'intérêts	6 227	3 156
	167 391	138 521
<b>CHARGES</b>		
Intérêts sur dette à long terme	32 672	34 712
Salaires et avantages sociaux	15 751	41 907
Consultants	5 095	6 438
Sous-traitance	30 350	-
Publicité et promotion	2 993	10 095
Fournitures de bureau	4 998	4 225
Assurances	2 332	1 901
Cotisations	359	40
Fournitures	1 689	3 942
Honoraires professionnels	5 350	3 800
Amortissement des immobilisations corporelles	5 020	3 101
Quote-part de la perte nette du Centre des Professionnels d'Aylmer-Lucerne Limitée	49 761	1 042
Frais de recrutement des médecins	3 339	3 492
Loyer	1 800	3 600
Frais de voyages	2 687	4 609
Téléphone	-	66
	164 196	122 970
<b>EXCÉDENT DE L'EXERCICE</b>	3 195	15 551
<b>RÉSERVE (DÉFICITAIRE) AU DÉBUT</b>	(77 994)	(93 545)
<b>RÉSERVE (DÉFICITAIRE) À LA FIN</b>	(74 799) \$	(77 994) \$

**COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ DE SOINS DE SANTÉ D'AYLMER****BILAN NON CONSOLIDÉ****31 DÉCEMBRE 2008**

	<b>2008</b>	<b>2007</b>
<b>ACTIF</b>		
<b>ACTIF À COURT TERME</b>		
Encaisse	25 291 \$	44 518 \$
Placements temporaires (note 3)	119 404	-
Débiteurs (note 4)	44 462	21 255
Frais payés d'avance	1 841	1 848
Avances au Centre des Professionnels d'Aylmer-Lucerne Limitée (note 8)	53 000	20 000
	<u>243 998</u>	<u>87 621</u>
PLACEMENT - FILIALE (note 5)	112 176	161 937
DÉPÔTS À TERME, 3.5%, ÉCHÉANT EN JANVIER 2009	-	111 404
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 6)	24 716	16 084
ÉCART D'ACQUISITION	478 371	478 371
	<u>859 261 \$</u>	<u>855 417 \$</u>
<b>PASSIF</b>		
<b>PASSIF À COURT TERME</b>		
Créditeurs (note 7)	10 629 \$	14 519 \$
Subventions reportées	1 680	3 087
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice (note 9)	33 049	30 504
	<u>45 358</u>	<u>48 110</u>
DETTE À LONG TERME (note 9)	426 302	459 351
	<u>471 660</u>	<u>507 461</u>
<b>AVOIR DES MEMBRES</b>		
Capital social (note 10)	462 400	425 950
<b>AVOIR DE LA COOPÉRATIVE</b>		
Réserve (déficitaire)	(74 799)	(77 994)
	<u>387 601</u>	<u>347 956</u>
	<u>859 261 \$</u>	<u>855 417 \$</u>

**POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

\_\_\_\_\_, administrateur

\_\_\_\_\_, administrateur

**COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ DE SOINS DE SANTÉ D'AYLMER****FLUX DE TRÉSORERIE NON CONSOLIDÉS****EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2008**

	<b>2008</b>	<b>2007</b>
<b>ACTIVITÉS D'EXPLOITATION (note 15)</b>		
Excédent de l'exercice	3 195 \$	15 551 \$
Ajustements pour :		
Amortissement des immobilisations corporelles	5 020	3 101
Quote-part de la perte nette du Centre des Professionnels d'Aylmer-Lucerne Limitée	49 761	1 042
	<b>57 976</b>	<b>19 694</b>
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 14)	(61 496)	(27 566)
	<b>(3 520)</b>	<b>(7 872)</b>
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Acquisitions des dépôts à terme	(8 000)	(46 004)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(13 653)	(10 234)
	<b>(21 653)</b>	<b>(56 238)</b>
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>		
Remboursement de la dette à long terme	(30 504)	(28 475)
Avance - Centre des Professionnels d'Aylmer-Lucerne Limitée	-	3 827
Émissions (net des rachats) de parts du capital social	36 450	106 155
	<b>5 946</b>	<b>81 507</b>
<b>AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ENCAISSE</b>	<b>(19 227)</b>	<b>17 397</b>
<b>ENCAISSE AU DÉBUT DE L'EXERCICE</b>	<b>44 518</b>	<b>27 121</b>
<b>ENCAISSE À LA FIN DE L'EXERCICE</b>	<b>25 291 \$</b>	<b>44 518 \$</b>

# COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ DE SOINS DE SANTÉ D'AYLMER

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2008

---

### 1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

La Coopérative de solidarité de soins de santé d'Aylmer a été constituée le 26 septembre 2001 en vertu du chapitre C-67.2 de la L.R.Q. visant les coopératives. En vertu de ses statuts de constitution, cette coopérative a pour objet d'exploiter une entreprise en vue de fournir du travail à ses membres travailleurs ainsi que des biens et services à ses membres utilisateurs, dans le domaine des services de soins de santé et toute autre activité connexe.

### 2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers non consolidés de la coopérative sont établis conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

#### Placements

Les dépôts à terme sont désignés comme étant détenus à des fins de transactions et sont inscrits à leur juste valeur. La juste valeur des placements est déterminée par rapport aux valeurs publiées par les marchés à la fin de l'exercice. L'achat et la vente des placements sont comptabilisées à la date de règlement. Les coûts de transactions associés avec l'acquisition des placements et frais de gestion des placements sont comptabilisés comme dépense alors qu'ils sont encourus.

Le placement en actions dans une filiale est comptabilisé à la valeur de consolidation (note 5).

#### Constatation des produits

Les subventions sont constatées lorsqu'elles sont gagnées en vertu du programme. Les revenus de gestion sont constatés lorsque les services ont été rendus. Les dons sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus. Les intérêts créditeurs sont constatés lorsqu'ils sont gagnés.

## 2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

### Écart d'acquisition

L'écart d'acquisition représentant l'excédent du coût d'acquisition d'une filiale sur le montant net des valeurs attribuées aux éléments de l'actif acquis et du passif pris en charge, n'est pas amorti. Il est soumis à un test de dépréciation annuellement ou plus fréquemment si des événements ou des changements de situation indiquent qu'il a subi une perte de valeur. L'écart d'acquisition est rattaché aux unités d'exploitation et toute dépréciation possible est détectée en comparant la valeur comptable d'une unité d'exploitation à sa juste valeur. Lorsque la valeur comptable excède la juste valeur, une perte de valeur est constatée pour un montant égal à l'excédent.

### Subventions reportées

Les subventions relatives aux immobilisations sont comptabilisées à titre de subventions reportées puis amorties de la même façon que les immobilisations auxquelles elles se rapportent.

### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Mobilier de bureau

5 ans

### Recours à des estimations

La préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur le montant présenté au titre des actifs et des passifs, sur l'information fournie à l'égard des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers et sur le montant présenté au titre des produits et des charges au cours de la période considérée. Ces estimations sont révisées périodiquement et des ajustements sont apportés au besoin aux résultats de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

# COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ DE SOINS DE SANTÉ D'AYLMER

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2008

---

### 2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

#### Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de la coopérative consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie le solde bancaire et les dépôts à terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

### 3. PLACEMENTS TEMPORAIRES

	2008	2007
Dépôts à terme, 3.0%, échéant en janvier 2009 (juste valeur : 8 000\$)	8 000 \$	- \$
Dépôts à terme, 3.5%, échéant en janvier 2009 (juste valeur : 111 404\$)	111 404	-
	<hr/>	<hr/>
	119 404 \$	- \$

### 4. DÉBITEURS

	2008	2007
Autres recevables	38 118 \$	16 924 \$
TPS-TVQ à recevoir	1 111	3 363
Intérêts courus	5 233	918
Divers	-	50
	<hr/>	<hr/>
	44 462 \$	21 255 \$

COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ DE SOINS DE SANTÉ D'AYLMER

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2008

---

5. PLACEMENT - FILIALE

	2008	2007
Actions de la filiale - Centre des Professionnels Aylmer-Lucerne Limitée (Note 2, 8, 11 et 13) (100% des actions de Catégorie A (525 actions), votantes, sans valeur nominale, dividende fixe et non cumulatif, rachetables au montant de 10 \$ l'action, convertibles en actions de la Catégorie F, participantes):		
Solde au début	161 937 \$	162 979 \$
Quote-part de la perte nette de la filiale	(49 761)	(1 042)
Solde à la fin	112 176 \$	161 937 \$

6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2008		2007	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Mobilier de bureau	34 080 \$	9 364 \$	24 716 \$	16 084 \$

# COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ DE SOINS DE SANTÉ D'AYLMER

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2008

---

### 7. CRÉDITEURS

	2008	2007
Fournisseurs et frais courus	4 038 \$	6 611 \$
Intérêts courus	2 641	2 817
Vacances à payer	-	11
Retenues salariales	-	1 130
Autre payable	3 950	3 950
	<hr/>	<hr/>
	10 629 \$	14 519 \$

### 8. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Le tableau qui suit présente un sommaire des opérations conclues par la coopérative avec des apparentés au cours de l'exercice :

	2008	2007
Avances à la filiale - Centre des Professionnels d'Aylmer-Lucerne Limitée, au taux de 3.0%, à vue (Note 2, 5, 11 et 13)	53 000 \$	20 000 \$

Au cours de l'exercice, la coopérative a chargé des frais de gestion à sa filiale - Centre des Professionnels d'Aylmer-Lucerne Limitée totalisant 40 000\$ (38 550\$ en 2007). Ces transactions sont mesurées à la valeur d'échange, qui est la contrepartie établie et acceptée par les apparentés.

COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ DE SOINS DE SANTÉ D'AYLMER

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2008

---

9. DETTE À LONG TERME

	2008	2007
Emprunt, remboursable par mensualités de 5 222\$ incluant les intérêts calculés au taux de 6.75%, échéant le 1er janvier 2019, cautionné par le Centre des Professionnels d'Aylmer-Lucerne Limitée	459 351 \$	489 855 \$
Dettes à long terme échéant au cours du prochain exercice	33 049	30 504
	<hr/>	<hr/>
	426 302 \$	459 351 \$

Les versements en capital sur la dette à long terme à effectuer au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

2009	33 049 \$
2010	35 356 \$
2011	37 783 \$
2012	40 377 \$
2013	43 148 \$

# COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ DE SOINS DE SANTÉ D'AYLMER

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2008

---

### 10. CAPITAL SOCIAL

L'avoir des membres de la coopérative est composé de parts sociales.

La coopérative peut émettre un nombre illimité de parts sociales et privilégiées.

Chaque membre (personne physique ou morale) doit détenir le nombre de parts de qualification exigé selon sa catégorie. Un membre ne détient qu'un seul droit de vote, peu importe le nombre de parts sociales de qualification détenu.

Catégories de parts de qualification:

**Membre utilisateur:** Le membre qui utilise les services offerts par la coopérative. Chaque membre doit détenir au moins 5 parts sociales. Ces parts sont payables en cinq versements de 10\$.

**Membre travailleur:** Le membre qui effectue tout genre de travail pour la coopérative doit détenir au minimum 5 parts sociales payables en un versement (les médecins sont exclus de cette catégorie).

**Membre de soutien:** Le membre qui a un intérêt économique ou social dans l'atteinte des objectifs de la coopérative. Ces membres doivent détenir 10 parts sociales payables en un versement.

**Membre auxiliaire:** Une personne de moins de 18 ans, sans droit de vote ni droit d'être élu à une fonction de la coopérative. Le membre auxiliaire aura accès aux services de la coopérative avec les mêmes avantages que le membre de 18 ans et plus. Il sera admis sans frais. Il doit faire partie d'une famille dont un parent ou un tuteur est membre.

Sous réserve des restrictions prévues à l'article 38 de la Loi sur les coopératives, le Conseil d'administration pourra rembourser à un membre les sommes versées sur ses parts sociales.

En fin d'exercice, le nombre de membres et le montant des parts souscrites et payées sont les suivants:

	<u>Nombre de membres</u>		<u>Parts souscrites et payées</u>	
	2008	2007	2008	2007
<b>Capital Social</b>	9 215	8 486	462 400 \$	425 950 \$

COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ DE SOINS DE SANTÉ D'AYLMER

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2008

---

10. CAPITAL SOCIAL (SUITE)

Au cours de l'exercice, l'avoir des membres a varié de la façon suivante:

	2008	2007
Solde au début	425 950 \$	319 795 \$
Augmentation des parts sociales contre espèces	37 450	109 055
Remboursement des parts sociales	(700)	(800)
Transfert des parts sociales	<u>(300)</u>	<u>(2 100)</u>
Solde à la fin	<b><u>462 400 \$</u></b>	<b><u>425 950 \$</u></b>

# COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ DE SOINS DE SANTÉ D'AYLMER

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2008

---

### 11. PARTICIPATION DANS LA SOCIÉTÉ CONTRÔLÉE

La coopérative détient 100% des actions votantes et participantes du Centre des Professionnels d'Aylmer-Lucerne Limitée, société à but lucratif, constituée en vertu de la Partie I de la Loi sur les compagnies du Québec. La coopérative a comptabilisé son placement à la valeur de consolidation. Les états financiers sont non consolidés et les informations concernant les états financiers du Centre des Professionnels d'Aylmer-Lucerne Limitée, sont les suivantes:

	2008	2007
<b>ACTIF</b>		
À court terme	14 363 \$	4 777 \$
À long terme	<u>194 542</u>	<u>187 236</u>
	<b><u>208 905</u></b>	<b><u>192 013</u></b>
<b>PASSIF</b>		
À court terme	<b><u>104 507</u></b>	<b><u>32 941</u></b>
<b>RÉSULTATS</b>		
Produits	212 696	243 051
Charges	(222 457)	(205 543)
Frais de gestion à la coopérative	<u>(40 000)</u>	<u>(38 550)</u>
Perte nette	<b><u>(49 761)</u></b>	<b><u>(1 042)</u></b>
<b>FLUX DE TRÉSORERIE</b>		
Activités d'exploitation	34 882	47 234
Activités d'investissement	(22 670)	(57 296)
Activités de financement	<u>(4 406)</u>	<u>(4 652)</u>
	<b><u>7 806 \$</u></b>	<b><u>(14 714) \$</u></b>

---

## 12. INSTRUMENTS FINANCIERS

### Politique de gestion des risques

La coopérative, par le biais de ses instruments financiers, est exposée à divers risques. L'analyse suivante fournit une mesure des risques à la date du bilan, soit au 31 décembre 2008.

### Risque de taux d'intérêt

La coopérative gère ses excédents de liquidité en fonction de ses besoins de trésorerie et de façon à optimiser ses revenus d'intérêts. Toutefois, les intérêts créditeurs ne représentent pas un revenu important pour la coopérative.

Les placements temporaires sont constitués de certificats de dépôt venant à échéance entre le 6 janvier 2009 et le 16 janvier 2009 et portant intérêt aux taux de 3.00% et 3.50%.

La dette à long terme porte un taux d'intérêt et un échéance fixe. Par conséquent, les risques auxquels est exposée la dette à long terme sont minimes.

### Risque de change, de crédit et de marché

Selon les administrateurs, la coopérative n'est pas sujette à des risques importants de change, de crédit et de marché.

### Juste valeur

Les justes valeurs de l'encaisse, des placements temporaires, des débiteurs, des avances au Centre des Professionnels d'Aylmer-Lucerne Limitée et des créditeurs correspondent, selon les administrateurs, approximativement, à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

La juste valeur de la dette à long terme ne peut être déterminée avec suffisamment de précision.

# COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ DE SOINS DE SANTÉ D'AYLMER

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2008

---

### 13. ÉVENTUALITÉ

La coopérative se porte-fort des engagements au rachat des actions catégorie "F" du Centre des Professionnels d'Aylmer-Lucerne Limitée selon les modalités de la convention signée le 2 novembre 1983 pour la somme de 165.720\$.

### 14. VARIATION NETTE DES ÉLÉMENTS HORS CAISSE DU FONDS DE ROULEMENT

	2008	2007
Débiteurs	(23 207) \$	(9 754) \$
Frais payés d'avance	7	(425)
Avances au Centre des Professionnels d'Aylmer-Lucerne Limitée	(33 000)	(20 000)
Créditeurs	(3 889)	4 426
Subventions reportées	(1 407)	(1 813)
	<hr/>	<hr/>
	(61 496) \$	(27 566) \$

### 15. FLUX DE TRÉSORERIE

Les flux de trésorerie se rapportant aux intérêts se détaillent comme suit :

	2008	2007
Intérêts versés	32 847 \$	34 876 \$

### 16. OPÉRATIONS AVEC LES MEMBRES

Au cours de l'exercice, la coopérative a effectué 100% de ses opérations avec ses membres au sens de l'article 17 du Règlement d'application de la Loi sur les coopératives.